



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES



## STRATEGIE NATIONALE POUR L'UTILISATION DES FONDS DE MICROFINANCEMENTS AU COURS DE LA PHASE OPERATIONNELLE V (PO 5)

-----

**PAYS: MAURITANIE**  
**RESSOURCES A INVESTIR<sup>1</sup>: 1 890.000 US\$**

**DECEMBRE 2011**

---

<sup>1</sup> Le niveau des ressources du SGP OP5 est une estimation d'un total associant la subvention de base allouée par le FEM sur ses fonds classiques, et à partir des ressources mobilisés via STAR, et d'autres cofinancements obtenus d'autres donateurs et bénéficiaires. Des discussions en cours pourrait être mobilisé un supplément de 690.000 USD (CC : \$200000 – LD : \$200000 - BD : 290000), portant le montant final à 2.580.000 USD.

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS .....	3
<b>1 CONTEXTE SOMMAIRE DU PMF-FEM EN MAURITANIE .....</b>	<b>4</b>
1.1 Historique du PMF en Mauritanie et résultats acquis	4
1.2 Partenariats importants et sources de cofinancements existantes	5
<b>2 NICHE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT (PMF) .....</b>	<b>7</b>
2.1 Les conventions internationales et le cadre de planification national	7
2.2 Articulation des priorités nationales aux priorités stratégiques du FEM 5 et besoins des OSC	8
2.3 Une stratégie de ciblage basée désormais sur le seul déterminant écologique	9
2.4 Carte illustrant la niche écologique du PMF	10
2.5 Niche écologique du PMF en relation avec les priorités environnementales	10
<b>3 RESULTATS SUR LE DEVELOPEMENT DES CAPACITES, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LE PO 5</b>	<b>12</b>
<b>4 RESULTATS, INDICATEURS ET ACTIVITES ATTENDUES PENDANT PO5</b>	<b>12</b>
<b>5 PLAN DE SUIVI ET EVALUATION .....</b>	<b>14</b>
5.1. Suivi & évaluation du portefeuille de projets	14
5.2. Participation des parties prenantes	15
5.3. Stratégie de consolidation des résultats	16
<b>6 PLAN DE GESTION DES CONNAISSANCES .....</b>	<b>16</b>
6.1. Documentation & capitalisation des leçons apprises	16
6.2. Utilisation des connaissances acquises	16
6.3. Réplicabilité et extension des leçons apprises	17
<b>7 PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES .....</b>	<b>17</b>
7.1. Pérennisation de programme	17
7.2. Plan de développement des synergies	17
<b>ANNEXES .....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 1 - Indicateurs PO 5</b>	
<b>Annexe 2 – Commentaires CPMT et CNP</b>	
<b>Annexe 3 – Plan de financement</b>	

## LISTE DES ABREVIATIONS

ACC	Adaptation au changement climatique
ART GOLD	Articulation des Réseaux Territoriaux et Thématiques pour la Gouvernance et le Développement Local
CBD	Conservation de la biodiversité
CC	Changement climatique
CDC	Cadre de développement des capacités
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices
CPMT :	Comité Central de Gestion Programme Management Team
CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CN :	Coordonnateur National
CNP :	Comité National de Pilotage
COMPACT	Gestion Communautaire pour la Conservation de la Biodiversité dans les aires Protégées
DAR :	Dispositif d'Allocation des Ressources
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GC	Gestion des connaissances
GDT	Gestion des terres dégradées
FEM :	Fonds de l'Environnement Mondial
GES :	Gaz à Effet de Serre
ICEA	L'Initiative pour l'Eau et l'Assainissement
IUCN:	Union Mondiale pour la Nature (World Conservation Union)
LCP	Lutte contre la pauvreté
MDEDD	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable
OCB :	Organisation Communautaire de Base
OGM :	Organismes Génétiquement Modifiés
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PO 5	Programme Opérationnel
OSC :	Organisation de la Société Civile
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PANLCD :	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PAS :	Plan d'Actions Stratégiques
PAU :	Plan d'Action d'Urgence
PMF	Programme de micro financement
PNGE :	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
Pops:	Polluants Organiques Persistants
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAF :	Resource Allocation Framework
SGP :	Small Grants Programme
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SPN :	Stratégie du Programme National
STAR :	Système Transparent d'Allocation des Ressources
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement
UE:	Union Européenne
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science, et la Culture
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WWF :	Fonds Mondial pour la Nature

## **I. CONTEXTE SOMMAIRE DU PROGRAMME MICROFINANCEMENT DU FEM EN MAURITANIE**

### **1.1. Historique et résultats atteints lors des phases opérationnelles antérieures**

#### **1.1.1. Historique**

Le Programme de Micro-financement (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), connu sous son vocable anglo-saxon de Small Grant Programme (SGP), constitue un partenariat stratégique entre le FEM et le PNUD où le PNUD est mandaté par le FEM, selon une approche programme, de gérer le SGP pour le compte des trois agences principales du FEM (PNUE, PNUD et la Banque Mondiale). Tandis que le PNUD conserve le rôle de supervision et de contrôle des fonds qui sont mis à la disposition du SGP et l'UNOPS de l'exécution, la gestion relève de la seule autorité des organes nationaux.

Créé en 1992, le SGP repose sur deux idées-forces; celle qui stipule que les problèmes environnementaux ne peuvent être résolument éliminés que si les communautés à la base sont impliquées et responsabilisées, et que les avantages générés ainsi que l'appropriation directe sont assurés par elles. Au départ, son objectif était d'assurer des avantages pour l'environnement mondial dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique, et des eaux internationales à travers la mise en œuvre d'actions communautaires au niveau local. Au cours de sa seconde phase opérationnelle (OP2, 1999- 2005), le SGP a mûri et des leçons-clés et bonnes pratiques ont émergé qui ont permis l'extension de ses domaines focaux d'intervention à la lutte contre la dégradation des sols, la désertification et la déforestation d'une part et les Polluants Organiques Persistants (Pops) d'autre part. Depuis son lancement il intervient dans plus de 123 pays du monde ;

La Mauritanie est devenue éligible au PMF en avril 2001, pendant la phase OP2 du programme. Son fonctionnement, au niveau des pays, s'appuie sur un comité de pilotage (CNP) dont le fonctionnement est régi par un règlement intérieur. Le CNP joue la fonction d'organe délibérant et de décision ayant un rôle déterminant dans l'élaboration de la stratégie nationale du pays, la diffusion des informations y relatives, la sélection ainsi que le suivi des projets, et l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation. Le Coordinateur national<sup>2</sup> joue au sein de ce comité, le rôle d'animateur, d'ordonnateur et de personne-ressource à la dynamique de fonctionnement de l'organe exécutif.

#### **1.1.2. Bilan et résultats atteints lors des phases opérationnelles antérieures**

⇒ Le bilan des réalisations chiffrées depuis 2001 en Mauritanie se résume en :

- Investissement total : 4 105 933 US\$
- Projets et initiatives réalisés : 154
- ONGs maîtres d'ouvrages impliquées : 109
- Taille moyenne par financement : US\$ 15 000 (4 125 000 UM) à US\$ 33 000 (9 075 000 UM)

⇒ Le bilan qualitatif établi par les ONGs bénéficiaires lors de l'atelier de Juillet 2011:

- Le PMF est un mécanisme de financement de proximité, adéquat et crédible, simple, souple et démocratique ; il répond mieux aux préoccupations et au dimensionnement des initiatives communautaires à la base par rapport aux projets de taille moyenne et majeure du FEM ;
- Il promeut un bon ciblage des projets et une diversification thématique appréciable ;
- Il constitue une réponse immédiate aux problèmes de LCP pour les populations locales, en particulier des zones reculées ou enclavées ;
- Il a conduit à une large prise de conscience des ONG/OCB et communautés sensibilisées sur les questions environnementales et fait l'objet de nombreuses publications d'articles écrits dans les médias et ouvrages de référence du FEM, du PNUD et de l'UNDAF ;
- Il est un mécanisme participatif et consensuel de sélection des dossiers, appliqué par une structure indépendante légère et compétente;
- Il a occasionné un renforcement institutionnel et une capacitation réel des ONGs et OCBs ;

---

<sup>2</sup> Assisté d'un (e) Assistant (e) de Programme

- Il est un mécanisme approprié de renforcement capacitaire pour les ONGs mais aussi aux OCBs, et apparaît jusqu'ici comme le seul instrument actif pour les populations rurales, et aux réalisations visibles et impacts positifs sur le milieu.
- ⇒ Son caractère flexible de mécanisme financier de proximité, ayant donné la preuve de sa performance dans la fonction charnière d'intermédiation de l'aide destinée à des sites et populations pauvres du milieu rural, lui a valu d'être le meilleur organisme de gestion allié pour placer les ressources en quête de visibilité :
- La Gestion Communautaire pour la Conservation de la Biodiversité dans les aires Protégées<sup>3</sup> est une autre initiative des Nations Unies née de la joint-venture de la Fondation des Nations Unies (UNF) et du PMF pour soutenir techniquement et financièrement les initiatives communautaires œuvrant dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles au sein des Aires Protégées classées dans le Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO tout en améliorant les conditions de vie des populations locales concernées. Le but visé ici est de démontrer que les initiatives communautaires peuvent significativement contribuer à l'efficacité de la gestion durable au sein et autour des aires protégées et de leurs conservations. Pour un financement total d'US\$ 175 000, les réalisations suivantes ont porté que sur un coût total d'environ US\$73 000 :
    - L'électrification rurale par l'énergie solaire de certains villages
    - La lutte contre le *Typha domingensis* au Parc National de Diawling
    - La restauration de l'espèce endémique de *Sporobolus robustus* à Ziré Sbeikhath.
  - L'Initiative pour l'Eau et l'Assainissement (l'ICEA, ou Community Water Initiative, CWI, en anglais) est un nouveau programme de micro financements issu des recommandations du sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002. Démarré en 2004 pour une phase pilote dans six pays dont la Mauritanie.
  - Le Fonds du Royaume d'Espagne pour l'atteinte des OMD ou MDG Fund administré par le PNUD.
  - Woodside, l'opérateur pétrolier australien, au titre des compensations des préjudices théoriquement non identifiés que ses opérations pourraient causer à l'environnement de Mauritanie, a mobilisé à la demande des ONGs une subvention<sup>4</sup> destinée à la lutte contre la pauvreté.
- ⇒ Contraintes :
- La marginalisation du PMF par les fonds STAR dans le passé avait toujours privé la société civile d'une opportunité d'apporter une valeur ajoutée à la protection de l'environnement mondial et de la faire profiter directement de la manne environnementale créée par ce mécanisme mondial ; cette nouvelle attitude du gouvernement est salubre pourvu qu'elle perdure
  - La limitation faite sur les ressources à octroyer à l'ONG n'est pas en corrélation avec les besoins directs des populations ni la taille de l'écosystème à protéger ; le prochain cycle doit impérativement rehausser la subvention pour l'aligner au plafond de US\$ 50 000 accordé dans tous les pays où le mécanisme a muri ;
  - Par son bilan positif qui a fait écho dans toutes les Wilayas du pays, la demande pour le PMF ne cesse de s'accroître pour dépasser les frontières du périmètre de concentration classique.

## 1.2. Les partenariats et sources de financement présents pour la phase opérationnelle 5

Au titre des ressources classiques du programme, la Mauritanie a été classée par le document final de la **Phase Opérationnelle 5 (PO 5) du PMF**, dans la catégorie I, donnant accès à une allocation de base de 1.200.000 US\$ pour la période 2011-2014<sup>5</sup>. Mais le FEM comme d'autres mécanismes et programmes ont décidé de développer des synergies avec le PMF pour capitaliser ses acquis en tant que mécanisme de proximité efficace et rapide pour l'octroi de subventions, mais aussi et surtout pour mettre à profit ses

<sup>3</sup> Plus connu par son sigle anglo-saxon COMPACT (Community Management of Protected Areas for Conservation)

<sup>4</sup> La subvention porte sur 75 000 US\$. Cet opérateur a clôturé ses opérations en Mauritanie depuis 2004.

<sup>5</sup> Source: FEM5 CEO Endorsement-Approval-10-13-10.doc

leçons apprises ainsi que ses meilleures pratiques tirées de sa longue expérience de terrain avec les communautés de base.

- **FONDS STAR du FEM 5.** Au titre des fonds STAR (Système Transparent d'Allocations de Ressources) du FEM 5, une lettre du Ministre en 2010 avait évoqué, en réponse à une demande du PNUD, la question d'allocation STAR, sachant que comme sous le DAR, cela a été une orientation sous régionale à laquelle la Mauritanie a adhéré. Le programme PMF a reçu une lettre d'endossement du Point Focal Opérationnel du FEM marquant la volonté du gouvernement mauritanien d'accorder une allocation supplémentaire de 10% des fonds STAR<sup>6</sup>. Cette allocation du pays au PMF se chiffre ainsi à 690.000 US\$ portant la subvention totale du FEM au PMF à 1.890.000 US\$. Des promesses sont tenues par les Points Focaux<sup>7</sup> pour renforcer cette enveloppe ; les discussions en cours portent sur un montant de \$690.000.
- **COMPACT.** Cette initiative a vu le jour en 1999 sur la base d'un partenariat entre le PMF et la Fondation des Nations Unies (UNF) singulièrement pour appuyer la RBT naissante. Le programme est administré par le PNUD et mis en œuvre par l'UNOPS à travers les procédures du PMF. Son investissement initial était de 175,000 US\$ intégré directement au budget du PMF.
- **ICEA.** Ce programme d'un montant initial de 250 000 US\$ accordés par le FEM a été clôturé en fin 2010. Si une reconstitution des fonds ICEA se réalise, ce programme est très apprécié en milieu rural pour les villages de petites échelles et enclavés souvent ignorés des grands projets.
- **MDG Fund.** Le Fonds du Royaume d'Espagne pour l'atteinte des OMD (ou MDG Fund) a alloué en 2008 US\$ 465 000 sur 3 ans (2008 – 2011) aux deux mécanismes de financement de proximité qui visent avec lui des objectifs communs : PMF (225. 000 US\$) et ICEA (240.000 US\$). A ce sujet, le programme a permis (i) la mise en synergie des activités des agences du système des Nations Unies (PNUD, FAO, PAM, UNESCO, UNICEF) ; (ii) la valorisation et l'utilisation efficiente de l'eau en aménageant des bassins de rétention pour collecter les eaux de pluies pour un double usage inclusif environnemental et agricole (notamment cultures hors sols) par les communautés disposant peu ou pas de ressources de base (terre et eau) comme les rapatriés et les nouveaux sédentaires.
- **ART GOLD Mauritanie (AGM).** Cette initiative est une méthodologie qui vise à appuyer l'approfondissement du processus de décentralisation et de développement local comme voie complémentaire d'atteindre les OMD. Son pilotage est confié au PNUD au niveau mondial et son exécution au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Elle doit son acronyme à Articulation des Réseaux Territoriaux et Thématiques pour la Gouvernance et le Développement Local. Sa section de Mauritanie appelée Programme Cadre ART GOLD Mauritanie a démarré en octobre 2010 pour une durée de cinq ans avec un budget prévisionnel de 6.000.000 US\$. Sa programmation est établie selon trois phases, chacune devant porter sur deux Wilayas: (i) la phase initiale, pilote, va couvrir l'Assaba et le Brakna ; (ii) la phase 2 de maturation, le Gorgol et le Guidimaka ; (iii) la phase 3 de consolidation, le Trarza et le Tagant. L'objectif global du Programme vise à favoriser, à travers l'application de sa méthodologie, une meilleure coopération, impulsion et pilotage du développement régional, principale préoccupation de l'heure du Gouvernement mauritanien, en addition à l'application du Plan d'Action d'Accra.

C'est sur la base de ces atouts que le PMF envisage le développement d'une synergie avec l'AGM et sa méthodologie participative dans les régions d'interventions du Programme, dans une optique de gagnant-gagnant pour les deux mécanismes. Les points de jonction sont d'une part le rôle majeur que peut jouer pour le PMF l'outil de planification régionale de l'AGM en tant que source privilégiée de sélection des actions à appuyer, et son cadre de concertation en tant que plateforme pour l'établissement de complémentarités entre les interventions du PMF et celles des autres partenaires autour des thématiques prioritaires au cours de l'exercice participatif de planification ; et d'autre part la fonction principale jouée par le PMF comme bâtisseur des valeurs ajoutées à l'échelle de

---

<sup>6</sup> Les fonds STAR se totalisent à 6.900.000 US\$, répartis comme suit : Biodiversité (2.000.000 US\$), Changements Climatiques (2.000.000 US\$) et Dégradation des terres (2.900.000 US\$)

<sup>7</sup> Le Point Focal de la CCNUCC envisage allouer 200.000 USD ; le Point Focal de la Dégradation des Terres (CCD) envisage allouer \$290.000 ; et celui pour la CBD : 200.000 USD.

l'économie locale dont peut se glorifier l'AGM comme impact collatéral produit. Sur ces premiers contours vont s'arrimer désormais d'autres formes de complémentarité à identifier d'abord pour l'année en cours 2011 mais aussi et surtout pour les années subséquentes 2012 à 2015 à la première loge desquelles figureront les fonds leviers de cofinancement.

- **GIZ.** Un partenaire technique et financier qui s'investit gracieusement depuis plus d'un quart de siècle dans le renforcement des capacités orientées vers la protection de l'environnement et en particulier dans la gestion durable des ressources naturelles *in-situ*, notamment au Guidimaka et au Hodh El Gharbi. Le PMF a amorcé et poursuivra les discussions sur les formes de partenariat qui pourraient exister avec la GIZ dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (y compris les plantes médicinales) et la généralisation des associations de gestion (pouvant intégrer les clubs d'écoute communautaires en milieu rural).
- **PAM.** Le Programme Alimentaire Mondial est un partenaire stratégique de la Mauritanie dans le secteur de l'environnement qui apporte son stimulus vivrier à toutes les initiatives à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Le PMF n'avait pas sollicité le PAM par le passé mais à la demande des populations cette orientation figure désormais dans ses priorités.

## II. NICHE DU PROGRAMME NATIONAL

La niche du programme national s'appuie simultanément sur : (i) Les conventions internationales et les cadres de planification nationale en matière d'environnement ; (ii) L'articulation des priorités nationales aux priorités stratégiques du FEM 5 et besoins des OSC ; (iii) Une stratégie de ciblage basée sur le seul déterminant écologique.

### 2.1. Les conventions internationales et les cadres de planification nationale en matière d'environnement

La Mauritanie est signataire de plusieurs conventions environnementales internationales auxquelles pour le besoin de leur fonctionnalité elle a aligné son cadre législatif et réglementaire. Le tableau ci-après en livre les plus importants en même temps qu'il présente les principaux instruments de vision stratégique et de cadrage de la planification en matière d'environnement.

Tableau 1. Liste des conventions, accords multilatéraux et plans/programmes nationaux de planification

Conventions environnementales internationales	Statut / état actuel
La Convention-cadre des Nations Unies sur les CC - UNFCCC	Ratifiée : le 20/01/1994
La Convention sur la Diversité Biologique – CBD	Ratifiée : le 16/08/1996
La Convention des Nations Unies contre la Désertification – UNCCD	Ratifiée : le 07/08/1996
La Convention de Ramsar sur la conservation et l'utilisation durable des zones humides	Accédée : 22/02/1983
La Convention sur la conservation des espèces migratrices – CMS	Entrée en vigueur : le 01/07/1998
La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Ratifiée : le 22/07/2005
La Convention Internationale sur le Commerce des Espèces menacées d'extinction – CITES	Ratifiée : 13/03/1998
La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	Accédée : le 24/11/1992
La Convention de Rotterdam, sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas des certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	Ratifiée : le 22/07/2005
La Convention d'Abidjan sur la Protection et de Développement du Milieu Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Ratifiée : nov. 2010
La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique	Non ratifiée
La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone	Accédée : le 26/05/1994
Les Protocoles aux Conventions environnementales internationales	Statut / état actuel
Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les CC	Entré en vigueur : 20/10/2005
Le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone	Amendement de Copenhague : ratifié

	le 16/03/1994
Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, relatif à la Convention sur la diversité biologique	Accédé : le 20/10/2005
<b>Plans / Programmes d'actions internationaux en matière d'environnement</b>	<b>Statut / état actuel</b>
Plan d'Action National d'adaptation au changement climatique – PANA	soumis : Décembre 2004 exécution action prioritaire : 2011
Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm – NIP	
Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification – PAN/LCD	soumissionné en 2002 adopté/Gouvernement en nov. 2006
Stratégie et Plan d'Action de gestion de la Diversité Biologique (NBSAP)	élaboration stratégie & PA en 1999 élaboration Rapport 1, 3 & 4
Auto évaluation des Capacités Nationales à Renforcer par le FEM (NCSA)	2007
La notification sur la réglementation d'un produit chimique est l'un des principes fondamentaux du fonctionnement de la Convention de Rotterdam	jamais de notification au secrétariat
<b>Documents de vision stratégique et cadres de planification du pays</b>	<b>Statut / état actuel</b>
Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté – CSLP - 2011-2015	Adopté
Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)	En cours de révision
Déclaration de Politique d'environnement et de développement durable 2011	Adoptée en Mars 2011
Stratégie et Plan d'action national de mise en œuvre des POPS	plan national de mise en œuvre attendu depuis le 20/10/2007
<b>Plans d'Actions Nationaux en matière d'environnement</b>	<b>Statut / état actuel</b>
Plan d'Action National pour l'Environnement - PANE	En cours de révision
Plan d'Action National d'adaptation au changement climatique - PANA	En cours de révision
Communications Nationales sur les Changements Climatiques 1, 2 et 3- FEM	CNI : soumise le 30/07/2002 SCN : soumise le 08/12/2008 TCN : en cours de formulation
Exercice de Formulation du Portefeuille de projets pour le FEM-5	en cours – FEM

Les instruments d'orientation et de guidage des opérations en matière de protection et de gestion de l'environnement sont pour la Mauritanie la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) ; ces deux documents recèlent en eux les principales orientations en matière de planification, de gestion environnementale, de prise de décision politique sur les questions relevant du Développement durable. La Stratégie Nationale de Développement Durable de la Mauritanie place l'être humain au centre de la décision, avec comme priorité la satisfaction des besoins des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. Elle entend établir un consensus sur une vision commune du développement durable du pays à long terme, à travers une approche stratégique intégrant à la fois les dimensions sociales, économiques et environnementales. Comme le souligne la RISE (2010) : *la SNDD définit les grands axes prioritaires selon lesquels, doit se concentrer l'action pour que le développement du pays puisse être durable.*

## 2.2. Articulation des priorités nationales aux priorités stratégiques du FEM 5 et besoins des OSC

La Phase PO 5 prône une "approche programme" qui s'appuie sur deux axes stratégiques : (i) une concentration géographique et (ii) une concentration thématique. Le caractère programmatique procède ici de la mise en synergie des ressources provenant de différentes sources et la fusion des activités sectorielles mais complémentaires concourant toutes aux mêmes objectifs et/ou visant les mêmes populations cibles. C'est de cette pluralité en amont des partenaires et des activités sectorielles, qui s'intègre au passage dans le PMF pour sortir en aval vers l'unicité du bénéficiaire qu'il s'agit ; passage à travers le PMF qui se traduira par une mise en cohérence, une recherche de complémentarité, une dynamique organisationnelle avant de se consolider en une masse critique d'activités salutaires pour les bénéficiaires.

Les activités qui relèvent des domaines focaux du FEM sont toutes éligibles et même celles qui pourraient incidemment être couvertes par les ressources issues de l'exercice STAR. Le PMF restera flexible pour prendre en compte le thème générique de lutte contre la pauvreté qui sous-tend la déplétion des ressources naturelles mais aussi les priorités nationales telles que définies dans la Déclaration de Politique Environnementale et du Développement Durable 2011 et le CSLP 3.



### 2.3. Une stratégie de ciblage basée désormais sur le seul déterminant écologique

Le PMF avait retenu dans ses phases antérieures une délimitation de ses zones de concentration géographique reconnaissant une claire échelle de préférence entre les zones agro-éco-climatiques dans l'objectif de rendre plus efficient son additionalité. Au cours de cette phase du PO 5 le CNP décide de rompre avec ce slogan de concentration géographique qui prend de plus en plus une connotation sectaire et ségrégationniste surtout en direction de l'environnement pour lui substituer le seul déterminant écologique. Depuis sa session du 3 Décembre 2011, le CNP élargi aux Points Focaux du FEM et des Conventions, après un débat passionnel et riche d'argumentation a rompu définitivement avec cette approche d'exclusion spatiale jugée arbitraire sans grand rapport avec les préoccupations environnementales, et instaurant une inégalité entre les sociétés, les générations et les régions ; bref, un poids et deux mesures principe qui rompt avec l'équité, et qui donc ne peut résister au temps.

L'objectif de réduction des coûts de fonctionnement recherchée à travers la concentration géographique est selon les arguments avancés automatiquement pris en compte par le critère coût-efficacité ; l'efficacité ici colporte une diversité d'échelles de mesures et d'étiques selon que l'on évolue d'une thématique (ou d'une région) vers une autre. Ce critère cardinal au PMF de coût-efficacité autorégule à lui-seul, s'il est bien utilisé, la distribution géographique des financements sans avoir besoin d'exprimer explicitement l'exclusion d'une région ou d'une thématique.

En matière de ciblage des **niches thématiques**, le PMF retient comme seul déterminant pour le PO 5 le **critère écologique** qui traduit mieux la visée environnementale d'adaptation au changement et variabilité climatique (ACC), de conservation de la biodiversité (CBD) et de gestion/restauration des terres dégradées (GDT). La stratégie du PO 5 prend pour appuis et supports les **objectifs stratégiques** de lutte contre la pauvreté (LCP) et de renforcement des capacités (RDC).

### 2.4. Carte illustrant la niche écologique du PMF de Mauritanie pour le PO 5

La niche écologique du PMF distingue entre trois régions agro-climatiques très marquées:

- La vallée du fleuve la région zone tampon correspondant à la bande au sud de la ligne verte sur la carte où biodiversité s'accorde avec la nature de dégradation des terres notamment en favorisant un habitat naturel par endroit et se conjugue avec les changements climatiques par l'importance de ses réservoirs de séquestration de carbone de l'air ;
- La bande dite du Sahel comprise entre la ligne verte et celle de couleur jaune plus au nord sur la carte, caractéristique d'une région riche en cheptel et écosystèmes naturels où se développe de grands espaces de pâturages fortement tributaires des aléas climatiques ;
- La zone oasienne et désertique, au nord de la ligne jaune, où l'efficacité du dollar investi requiert un accompagnement majeur ou une raison d'ordre environnemental significative.

## Niche du PMF en Mauritanie



### 2.5. Niche écologique du PMF en relation avec les priorités environnementales nationales

Tableau 2. Cohérence entre les objectifs du PMF et les priorités nationales

OBJECTIFS DES PROJETS DU PO 5	PRIORITÉS NATIONALES*	NICHE DU PMF	NICHE THEMATIQUE DU PMF
<p><u>Objectif Immédiat n°1 du PMF dans le PO5:</u> Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation des autochtones et des communautés (ACAC) par des actions communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en compte de la dimension environnementale dans les stratégies et programmes de développement se fera, entre autres actions, à travers : (i) la valorisation du capital naturel ; (ii) la restauration des sols ; (iii) la gestion intégrée des ressources en eau, des ressources halieutiques, des forêts et écosystèmes en privilégiant les sites naturels et zones humides ; (iv) la conservation de la biodiversité ;</li> </ul>	RBT Vallée du fleuve Zone sahélienne	ACC CBD GDT
<p><u>Objectif Immédiat n°2 du PMF dans le PO5:</u> Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans les systèmes de production des paysages, des aires marines et autres secteurs à travers des initiatives et actions communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La poursuite des actions pilotes de protection de l'érosion côtière et de protection de la ville de Nouakchott contre l'élévation du niveau de la mer et l'ensablement à travers la poursuite du projet de protection de la ville de Nouakchott contre l'ensablement</li> <li>Le renforcement de la gouvernance environnementale passera par (i) la mise en place d'un observatoire des zones humides de Mauritanie ; (ii) l'instauration des Aires protégées; (iii) l'amélioration de la protection des pâturages et de la lutte contre les feux de brousse, notamment à travers la mise en place d'une structure permanente en charge de ces deux problématiques essentielles ; (iv) la réhabilitation et la conservation des</li> </ul>	Zone du littoral Vallée du fleuve Zone sahélienne	ACC CBD GDT

	forêts Classées.		
<b>Objectif Immédiat n°3 du PMF dans le PO5:</b> Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion des énergies renouvelables afin de réduire substantiellement la pression actuelle sur les ressources naturelles du pays</li> </ul>	Vallée du fleuve Zone sahélienne Zone du littoral	CC
<b>Objectif Immédiat n°4 du PMF dans le PO5:</b> Promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, le transport écologiquement durable à l'échelle communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne gestion de l'environnement urbain (agenda 21) et du développement industriel</li> <li>la dotation de moyens appropriés pour faire face à des thématiques comme les programmes d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, biocarburant) et l'efficacité et la maîtrise énergétiques.</li> </ul>	Zones urbaines de Nouakchott, de Nouadhibou et de Zouerate	CC (réduction et évitement des émissions des GES)
<b>Objectif Immédiat n°5 du PMF dans le PO5:</b> Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et la mise à l'épreuve du climat de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le recours à l'énergie de substitution pour alléger les déficits en offre de bois ou pour atténuer les volumes de prélèvement de la ressource sur site, la mise à contribution des bassins de bois forestier et les gisements de biomasse à faculté de séquestration de carbone et la mise en place de MDP pour attirer les investissements extérieurs</li> </ul>	Vallée du Fleuve Zone sahélienne	ACC CBD GDT
<b>Objectif Immédiat n°6 du PMF dans le PO5:</b> Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation des services diversifiés des écosystèmes et le bois marchand</li> <li>Valorisation de la contribution du capital naturel à la richesse nationale à travers l'évaluation régulière des stocks de ressources naturelles qui produisent un flux de biens et de services</li> <li>Réduction de la vulnérabilité des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers au changement climatique et aux autres effets induits par l'action de l'homme</li> </ul>	Vallée du Fleuve Zone sahélienne	ACC CBD GDT
<b>Objectif Immédiat n°7 du PMF dans le PO5:</b> Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approche intégrée pour la fertilité des sols et la gestion de l'eau</li> <li>Actions et pratiques améliorées au niveau communautaire, pour des impacts négatifs réduits à la frontière de la gestion de l'utilisation des terres de l'agro-écosystème et des écosystèmes forestiers</li> <li>Le renforcement de la gouvernance environnementale passera par les mesures prioritaires d'amélioration de la protection des pâturages et de la lutte contre les feux de brousse, la réhabilitation et la conservation des forêts Classées.</li> </ul>	Vallée du Fleuve Zone sahélienne	ACC CBD GDT CDC
<b>Objectif Immédiat n°8 du PMF dans le PO5:</b> Appuyer la gestion des masses d'eau transfrontalières par des initiatives à base communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration des plans de gestion et de développement des zones humides pour une valorisation de leur potentiel</li> <li>L'implication accrue des acteurs riverains dans la gestion des ressources naturelles</li> </ul>	RBT Vallée du fleuve --	ACC CBD GDT CDC GC
<b>Objectif Immédiat n°9 du PMF dans le PO5:</b> Promouvoir et soutenir la mise à l'écart des polluants organiques persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le renforcement de la gouvernance environnementale passera par les mesures prioritaires d'appui à l'Information Éducation Communication Environnementale, notamment les actions (i) visant le développement de méthodologies permettant l'identification, la gestion et la dépollution des sites contaminés, et (ii) d'élimination appropriée des pesticides périmés ainsi que d'autres produits chimiques et polluants</li> </ul>	Ensemble du pays éligible	CC GC
<b>Objectif Immédiat n°10 du PMF dans le PO5:</b> Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le renforcement des capacités nationales (administration, société civile et secteur privé) est une thématique transversale qui requiert des réponses adaptées aux besoins exprimés par les bénéficiaires. Le plan d'action pour la période s'articulera entre autre sur le renforcement de la professionnalisation des OSC.</li> </ul>	Centres urbains	CDC

d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances			
Résultats Transversaux: Réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et le genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir une comptabilité environnementale au bénéfice du développement durable dans une optique de contribution plus efficace des activités du secteur de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté</li> </ul>	Ensemble du pays éligible	CDC

\* Source : CSLP, Déclaration de politique d'environnement et de développement durable 2011

### III. RESULTATS SUR LE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET LA PRISE EN COMPTE DU GENRE AU SGP

Lors de la formulation des projets à soumettre au PMF les OSC bénéficient d'un accompagnement technique de la part de la coordination nationale et du Comité National de Pilotage, renforçant ainsi leurs capacités organisationnelles et institutionnelles. Cet appui se poursuit au cours de la mise en œuvre du projet à travers des missions de suivi et évaluation. Les bénéficiaires des projets, parmi lesquels les élus locaux, les leaders de changements d'attitudes et les femmes, tirent de ce dispositif des avantages accrus y compris des impacts environnementaux considérables sur le milieu.

Au-delà du renforcement des capacités en savoir-faire, de l'augmentation des revenus et diversification des moyens de subsistance, ou de l'amélioration de l'environnement de la production, les communautés en milieu rural vont ainsi acquérir un lot d'outils et un série de conseils qui feront d'eux des mentors aux communautés riveraines et des vulgarisateurs des bonnes pratiques ainsi reçues.

Le programme promeut des activités de réduction de la pauvreté, et à ce titre, il recherche à établir et à développer des joint-ventures avec les programmes qui visent spécifiquement la lutte contre la pauvreté ou finançant des activités génératrices de revenus.

Le PMF saisira toutes les opportunités pour renforcer la responsabilisation des communautés rurales sur leurs modes et moyens de production, leur pouvoir de décision et leur capacité contributive à la planification concertée. Le programme trouvera à ce sujet auprès du AGM un cadre futur, approprié de planification et de ciblage des populations pauvres, pour une mise en œuvre à leur profit de mesures et actions de réduction de la pauvreté décidées au niveau local comme au niveau national. Grâce à des ONGs affiliées, qui sont de nos jours qualifiées et capables d'entreprendre une gamme variée d'activités locales, le PMF envisage d'appuyer des projets communautaires en partenariat avec les PTF qui viendraient à en manifester l'intérêt. Une mise en œuvre directe par des communautés sera privilégiée avec celles plus vulnérables à fort potentiel de main d'œuvre. Un accompagnement par les ONGs et des volontaires nationaux pour habiliter ces communautés sera privilégié.

### IV. RESULTATS, INDICATEURS ET ACTIVITES ATTENDUS PENDANT PO 5

Tableau 3. Cadre logique des Résultats attendus

Objectif Immédiat n°1 du PMF dans le PO5: Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation des autochtones et des communautés (ACAC) par des actions communautaires			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
<u>Résultat 1.4 du PMF pour la Biodiversité:</u> Compréhension et sensibilisation accrues de l'importance et de la valeur de la biodiversité au niveau communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au minimum 500 (cent) hectares d'écosystèmes significatifs avec des statuts sauvegardés maintenus ou améliorés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi.</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> <li>▪ Données des bénéficiaires</li> </ul>	8 projets <sup>8</sup>
Objectif immédiat 2: Intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans la production des paysages terrestres et marins et des secteurs grâce à des initiatives et actions communautaires.			

<sup>8</sup> La détermination du nombre de projet du PO 5 doit distinguer entre l'utilisation des fonds classiques du FEM (qui doivent être investis dans les domaines de concentration du FEM) des ressources mobilisés dans le cadre du partenariat établi (qui peuvent en même temps viser les domaines stratégiques du pays). En application des directives du comité d'orientation du FEM (Mars 2010), moins de 20 % des ressources mobilisés peuvent être utilisés dans les domaines focaux secondaires du FEM.

<p><b>Résultat 2.1 du PMF pour la Biodiversité:</b>          Au niveau communautaire l'utilisation durable de la biodiversité dans la production des paysages terrestres et marins et des secteurs améliorée grâce à des initiatives et actions communautaires, à des cadres et des mécanismes de marché, y compris les normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au minimum 100Ha de paysages terrestres / marins sous utilisation améliorée de pratiques durables menant à la certification par le biais de normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité (soutenu par le PMF)</li> <li>▪ 30 ha de cultures de plantes médicinales sur 4 sites, 200 km<sup>2</sup> de récoltes contrôlés de plantes médicinales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	4 projets
<p><b>Objectif Immédiat 3:</b> Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert au niveau communautaire de technologies à faible intensité de carbone</p>			
<p><b>Résultat 3.1 du SGP sur les Changements Climatiques:</b> technologies innovantes à faibles émissions de GES déployées avec succès et démontrées à l'échelle communautaire</p>	<p>Au moins 500 membres de différentes communautés cibles démontrant des capacités d'utilisation des technologies à faibles émissions de GES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	6 projets
<p><b>Objectif immédiat 4 :</b> Promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, le transport écologiquement durable à l'échelle communautaire</p>			
<p><b>Résultat 4.1:</b> Les options de transport à faible émission de GES démontrées au niveau communautaire</p>	<p>Au moins 500 membres des différentes communautés cibles adoptent l'usage des transports publics à faible émission de GES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	2 projets
<p><b>Résultat 4.2:</b> Investissement accru dans l'économie en énergie au niveau communautaire, de systèmes de transport à faible émission de GES</p>	<p>Au moins 1000 membres des communautés cibles utilisent des éclairages domestiques à faible émission de GES</p>		
<p><b>Résultat 4.3:</b> Emissions de GES évitées</p>	<p>Au moins 500 membres des différentes communautés cibles adoptent l'utilisation des équipements à faibles émissions de GES</p>		
<p><b>Objectif Immédiat 5:</b> Soutenir la conservation et l'amélioration des stocks de carbone à travers une gestion durable et des pratiques à l'épreuve du climat dans l'utilisation des terres et de la foresterie</p>			
<p><b>Résultat 5.1 du PMF sur les Changements Climatiques:</b> L'utilisation durable des terres, le changement d'utilisation des terres, ainsi que les pratiques de gestion forestière et celles contre les changements climatiques adoptées à l'échelon communautaire pour les systèmes d'utilisation des terres de type forestières ou non.</p>	<p>Au moins 100 hectares de terres sous une meilleure utilisation des terres et des pratiques contre les changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	6 projets
<p><b>Résultat 5.3 du PMF sur les Changements Climatiques:</b> Emissions de GES évitées</p>	<p>Utilisation de l'énergie renouvelable en substitution de l'énergie combustible pour l'éclairage et autres besoins domestiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	4 projets
<p><b>Objectif Immédiat 6:</b> Maintenir ou améliorer la fluidité de l'agro-écosystème<sup>9</sup> et des services des écosystèmes forestiers pour assurer la subsistance des communautés locales</p>			
<p><b>Résultat 6.2 du PMF sur la dégradation des terres:</b> Des modèles communautaires de gestion durable des forêts développés, et testés, liés à la séquestration de carbone pour une possible augmentation proportionnelle et reproduction là où il le faut, réduction des émissions de GES à partir de la déforestation et de la dégradation de la forêt et mise en valeur des puits de carbone à partir de l'utilisation de la terre, du changement de l'utilisation de la terre, et des activités forestières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 500 membres des structures administratives et municipales ou partenaires nationaux et internationaux sont conscients des démonstrations et approches novatrices couronnées de succès du PMF</li> <li>▪ Au moins 200 fonctionnaires et agents de l'Etat et des Collectivités locales sont conscients du processus du réchauffement climatique grâce aux activités de sensibilisation du PMF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	3 projets
<p><b>Objectif Immédiat 8:</b> Soutenir la gestion de cours d'eau transfrontalière avec des initiatives basées sur la communauté</p>			
<p><b>Résultat 8.1 du PMF sur la dégradation des terres:</b> Des actions et pratiques communautaires efficaces de résistance au climat qui soutiennent la mise en œuvre d'actions de priorité régionale du SAP démontrées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 5 SAP auxquels le PMF a fourni un soutien de mise en œuvre</li> <li>▪ Au moins 5 processus de gestion de cours d'eau transfrontalière auxquelles le PMF a offert de bonnes pratiques et leçons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	5 projets

<sup>9</sup> Des agro-systèmes comprenant les pâturages et prairies

<u>Résultat 8.2 du PMF sur les eaux internationales:</u> Des partenariats synergiques développés entre les parties prenantes du PMF et les institutions de gestion d'eau transfrontalière et les structures soutenant la mise en œuvre des actions de priorité régionale du SAP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 processus de gestion d'eau transfrontalière au moins auxquels le PMF a offert de bonnes pratiques et leçons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	3 projets
<b>Objectif Immédiat 10: Améliorer et renforcer les capacités des OSC</b>			
<u>Résultat 10.1 du PMF sur le Développement des capacités:</u> La participation active de la société civile en Mauritanie aux réunions de haut niveau dans les domaines d'intervention du FEM au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 2 membres du CNP participent aux réunions décisives du FEM au niveau national</li> <li>▪ 4 membres du comité de Pilotages participent à la promotion des domaines focaux du FEM pour l'habilitation des communautés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	2 ateliers
<u>Résultat 10.5 du PMF sur le Développement des capacités:</u> Application accrue de surveillance environnementale basée sur la communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 10 démonstrations et exemples testés de systèmes de surveillance environnementaux basés sur la communauté utilisés dans des projets du PMF</li> <li>▪ 20 leaders communautaires participent au développement de centre d'écoute communautaire à travers des radios rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	2 projets
<u>Résultat 10.6 du PMF sur le Développement des capacités:</u> Evaluation des projets et programmes du PMF par rapport aux résultats escomptés renforcée, y compris des capacités accrues des OCB et des OSC à mettre en pratiques des méthodologies d'évaluation pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 5 OCB et OSC démontrant la compréhension du rôle d'évaluation à travers l'application de méthodologies d'évaluation pertinentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	2 projets
<u>Résultats transversaux :</u> Améliorer les moyens de subsistance à travers une augmentation des bénéfices locaux générés à partir des ressources environnementales et la prise en compte du genre et des populations autochtones dans des initiatives communautaires de préservation de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans au moins 60% des projets financés, il y a un équilibre du genre en termes de participants et de bénéficiaires ciblés</li> <li>▪ Dans au moins 40% des projets financés, une analyse socio-économique est réalisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Base de données du PMF,</li> <li>▪ Rapports d'étapes</li> <li>▪ Rapports des visites de suivi</li> <li>▪ Études de cas des projets</li> </ul>	2 projets

## V. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION

### 5.1. Plan de Suivi & Evaluation du portefeuille des projets individuels

La mise en œuvre de la Phase PO 5 repose sur une nouvelle démarche qui démontre de la maturité du mécanisme car elle met l'accent sur l'obtention des résultats à haut potentiel d'impacts. Le suivi et le rapportage vont donc en eux-mêmes constituer des activités majeures dans le cycle des nouveaux projets à soutenir car ils doivent permettre de :

- suivre et évaluer la mise en œuvre des projets favorisant de meilleurs impacts ;
- promouvoir la documentation et la dissémination des résultats et leçons apprises.

La démarche va donc être :

- Au niveau des projets: Le suivi se situe dans le double contexte de la gestion du cycle de projet (de l'identification à l'évaluation) et de l'utilisation des outils de l'approche participative.
- Avant le début des projets : Une seule visite sera menée pour expliquer la démarche de gestion axée sur les résultats et vérifier sur le terrain sa prise en compte dans les projets avant leur examen par le CNP. Les principaux éléments à voir avec les populations sont les suivants:
  - les indicateurs de la situation de référence (dans les domaines de l'environnement, de la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation des bénéficiaires) ; les indicateurs de résultats à court terme (produits), à moyen terme (effets) et à long terme (impacts) ainsi que d'évaluation des résultats et impacts ;

- le plan participatif de suivi du projet. La mission d'identification des sites de projets utilisera les outils de l'approche participative : ateliers villageois, groupes cibles, cartes participatives, matrices ...
  - Une fiche d'identification du site d'intervention du projet sera renseigné avant et au cours de la mission d'identification du projet pour orienter le CNP dans l'examen des projets. Cette fiche sera aussi complète que possible (sous forme de monographie).
- **Pendant l'exécution du projet :** Des missions classiques trimestrielles de suivi de projets ainsi que des missions d'évaluation seront organisées pour vérifier les rapports d'activités et financiers reçus. Lors de ces missions, l'accent sera mis sur le suivi des indicateurs et le suivi d'atteinte des résultats escomptés. Des outils du "Participatory Rural Appraisal" seront utilisés : observation participante, ateliers villageois, interviews semi structurées, triangulation de l'information en cas de sources divergentes.
  - **A la fin du projet :** Une visite d'évaluation finale sera effectuée et les recommandations des Etudes Ex Post seront utilisées pour continuer à assurer le suivi des résultats sur le long terme (impacts). Pour ce faire, il s'agira d'inclure les projets achevés dans le planning de suivi des projets en cours d'exécution.
  - **Au niveau du programme:** Les rapports des missions de terrain doivent permettre de suivre l'apport des projets dans l'atteinte des résultats et impacts identifiés au niveau du document de stratégie de la Phase Opérationnelle V. Le modèle de rapport axé sur les résultats (voir tableau) sera utilisé. Ce tableau sera continuellement mis à jour.

## 5.2. Participation des parties prenantes à toutes les étapes du projet.

Tableau 4. Plan de Suivi et Evaluation du projet

A l'échelle du projet individuel		
Activités de Suivi & Evaluation	Agent/structure responsable	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base <sup>10</sup>	Bénéficiaires, Coordonnateur National, CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'étapes et rapports financiers (en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties)	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	Pendant la durée du projet
Visite de site ciblé par la proposition de projet (si nécessaire / effectivité des coûts <sup>11</sup> )	Coordonnateur National, CNP	Avant l'approbation du projet, comme cela se doit
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet dans son site (si nécessaire / effectivité des coûts)	Coordonnateur National, CNP	En moyenne, une visite par an, comme il se doit
Visite d'évaluation par le Coordonnateur National sur le site du projet (si nécessaire / effectivité des coûts)	Coordonnateur National et CNP	A la fin du projet, comme il se doit
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet (si nécessaire / effectivité des coûts)	Autre partie	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base de données global des projets SGP	Coordonnateur National, Assistant de Programme	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet

<sup>10</sup> Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc.), ainsi que pour répondre aux directives "contre le climat" des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

<sup>11</sup> Pour assurer l'efficacité des coûts, les activités de S&E du projet, y compris les visites de sites de projet seront conduits sur une base discrétionnaire, basées sur des critères internes d'évaluation y compris la taille et complexité du projet les risques potentiels et réels et les paramètres de sécurité.

### 5.3. Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau du portefeuille global

Il s'agit ici de la comptabilité de la valeur ajoutée d'un projet au portefeuille global pour la consolidation des acquis du PMF qui ne peut être déterminée qu'à travers un plan rigoureux de suivi et évaluation.

Tableau 5. Plan de Suivi & Evaluation au niveau du programme national

Niveau du portefeuille global du PMF		
Activités de Suivi & Evaluation	Agent responsable	Périodicité
Revue de la Stratégie du Programme	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, CPMT	Dès le début de la Phase PO 5
Revue du Portefeuille Stratégique du Programme National	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National	Une fois pendant la durée de l' PO 5
Réunion du Comité National de Pilotage	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, PNUD	Au minimum 4 fois par an
Evaluation des Performances et Résultats du Coordonnateur National	Coordonnateur National, Comité National de Pilotage, PNUD, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National / Rapport Annuel du Programme <sup>12</sup>	Le Coordonnateur National le présente au CNP et au CPMT	Une fois par an
Rapport Financier 5-in-1	Coordonnateur National, /Assistant de Programme, UNOPS	De façon trimestrielle

## VI. PLAN DE GESTION DES CONNAISSANCES

### 6.1. Documentation et capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques

La capitalisation est par définition "un processus d'acquisition, de collecte, d'organisation et d'analyse de l'information relative à une expérience donnée, en vue d'en tirer les leçons et de les partager en utilisant des supports adaptés". A ce titre, elle vise le partage d'expérience et la définition des éléments clés du succès capables d'être appropriés ou reproduits ; la capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques identifiées se fera selon plusieurs modalités inclusives :

- les ateliers des parties prenantes à organiser tous les deux (02) ans avec les bénéficiaires de projets des deux (02) années précédentes, de manière à tirer les leçons apprises et vulgariser les meilleures pratiques des projets ayant terminé leur mise en œuvre ;
- la production des études de cas à partir des *success stories* obtenus ;
- la participation des promoteurs de projets aux fora et autres ateliers d'échanges.

### 6.2. Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques

Les différents rapports à produire par les projets et le programme fourniront, au-delà de l'information brute, les connaissances nécessaires pour la documentation et la dissémination des résultats et des leçons apprises, à partir de l'analyse des indicateurs. Pour une communication efficace des connaissances tirées de la mise en œuvre des projets, les étapes retenues sont celles définies dans le "Cadre Stratégique":

- l'identification et la documentation systématique des leçons apprises et des meilleures pratiques ;
- la préparation d'études de cas (*success stories*), de rapports périodiques et de rapports de suivi - évaluation sur les projets ;
- la diffusion de ces documents auprès des parties prenantes du PMF de manière à démultiplier l'impact des projets et des ressources financières limitées ;
- le partage de ces expériences par des visites, ateliers, documentation écrite et audio-visuelle de manière à rendre possible la transposition des projets ;
- le partage avec les pays dans la sous-région (rencontre régionale) des expériences des *success-stories* du PMF
- la mise en place d'un site Internet du PMF ou à défaut l'utilisation de celui du PNUD pour poster les informations sur le PMF,

<sup>12</sup> L'évaluation du programme annuel du pays doit être entreprise en concertation avec les points focaux des domaines focaux du FEM et en rapport avec les règles de reportages associés



- la production à terme d'un bulletin d'information destiné au public et différents types d'audience dont les communautés à la base, les réseaux d'OSC, autant que les réseaux de parlementaires et les décideurs aux différents niveaux (local, régional et national);
- l'institutionnalisation systématique de la documentation des leçons et expériences acquises.

### **6.3. Réplicabilité des projets financés par le PMF**

La stratégie de gestion des connaissances facilitera :

- aux communautés bénéficiaires du PMF d'être en relation avec d'autres partenaires et parties prenantes pour une répliquabilité des meilleurs résultats et une amplification des impacts réalisés ; ainsi, les résultats obtenus seront systématiquement partagés ;
- le partage des informations sur d'autres opportunités et guichets de financements;
- l'accès aux promoteurs de projets par d'autres PTF pour pouvoir soutenir la mise en œuvre de projets similaires, et de contribuer ainsi à atteindre l'objectif global du PMF.

## **VII. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES**

### **7.1. Plan de financement et stratégie de communication pour attirer d'autres fonds**

Les ressources pour le cofinancement des projets viendront essentiellement de la contribution (en nature et en espèces) des bénéficiaires et de la mobilisation des ressources auprès d'autres mécanismes en joint-venture et PTF en tant qu'agence d'exécution de composantes ou d'initiatives communautaires (liées ou non aux thématiques du FEM ; cf. annexe 3). Pour la réalisation de tels projets communautaires le PMF pourra recevoir une partie des coûts de gestion administrative qui couvriront alors ses dépenses administratives.

La mobilisation des ressources des collectivités locales décentralisées dans le cadre d'un partenariat secteurs public/privé va être explorée, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie de communication en direction de la prise en charge de la gestion des déchets et effluents chimiques des industries agro-alimentaires et chimiques dans les grandes métropoles de Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa, Rosso et Kaédi.

### **7.2. Plan de développement des synergies**

#### **7.2.1. Stratégie pour assurer l'intérêt et le soutien du gouvernement :**

Le PMF développera une forme de stratégie d'approche pour susciter l'intéressement au PMF des pouvoirs publics :

- utiliser les représentants des ministères dans le CNP comme "points focaux" du PMF en établissant une grille de valorisation de cette fonction ;
- saisir toutes les opportunités de rencontres dans le domaine de l'environnement pour y exposer l'expérience et résultats du PMF et rechercher plus de visibilité ;
- faire participer activement les OSC exécutant des projets du PMF à partager leurs expériences matures ou non.

#### **7.2.2. Promotion du PMF auprès des PTF:**

Les donateurs sont regroupés au sein du groupe informel des PTF-Environnement sous le leadership courant de la GIZ. Avec l'appui du Leader Thématique Environnement du PNUD, la stratégie envisagée consistera pour le Coordonnateur à prendre part aux réunions de ce groupe pour:

- représenter le PMF et chaque fois que de besoin rechercher les synergies au PO 5 ;
- faire visiter ou présenter les *success stories* aux membres de ce groupe ;
- saisir toutes les opportunités pour renforcer le plaidoyer en direction du rayonnement du PMF.

#### **7.2.3. Plaidoyer pour plus de visibilité du PMF**

- organiser des « journées portes ouvertes » sur le programme et les projets du PMF en y invitant les PTF-Environnement ;
- convier les médias à couvrir certaines initiatives réussies du PMF ;
- engager en direction des investisseurs Arabes un plaidoyer pour plus de financements.

### 7.3. Plan de financement

Les différentes sources de cofinancement comme le prescrit la procédure d'accès aux ressources du FEM (et rappelé à l'atelier régional de lancement pour l'Afrique tenu à Accra – Ghana en septembre 2011) doivent s'équilibrer avec les ressources mobilisés via ce même mécanisme FEM.

Sources de financement	CORE	STAR	Cofinancement en espèces USD	Cofinancement (équivalent USD en nature)
PMF PO 5 (base)	1 200 000			
STAR CEO/GEF (10%)				
STAR CC (pour memoires)		200 000		
STAR BD (pour mémoire)		200 000		
STAR LD (pour mémoire)		290 000		
Programme Conjoint SNU			300 000	
PNUD (Track ou autres )			300 000*	
Fonds MDG F Environnement - PNUD			60 000	
IPADE			150 000	
ART GOLD			120 000	
GIZ			100 000*	
PAM (nature)				300 000*
Communautés bénéficiaires				400 000
ONG				160 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000</b>	<b>690 000</b>	<b>1 030 000</b>	<b>860 000</b>
	1 890 000		1 890 000	
<b>%</b>	<b>100</b>		<b>54.5</b>	<b>45.5</b>

\* Ces montants sont à forte probabilité mobilisables

Ainsi, les montants attendus des fonds STAR s'élèvent à 1 890 000 USD dont 690 000 USD représentent de nouvelles affectations décidées par le ministère de l'environnement. Par ce geste, le ministère réaffirme son choix pour ce mécanisme de proximité plus adapté à l'urgence des besoins des populations et dont les résultats de terrain sont vérifiables.

Le cofinancement qui a répondu positivement à la fonction de levier joué par les fonds FEM (1 pour 1) est de deux ordres. L'un représente la manifestation d'intérêt portée par les autres mécanismes financiers et techniques à travailler avec le PMF ; il s'agit de l'IPADE dont la jointure venture trouve ici sa réédition mais aussi ART GOLD qui noue sa première expérience. Les montants inscrits représentent des hypothèses minimalistes comme pour la GIZ qui vivra aussi sa première croisade avec le PMF.

Le cofinancement en nature est lui également de deux ordres ; d'une part celui mobilisable auprès du PAM, un nouveau partenaire stratégique au PMF qui s'inscrit nouvellement dans la dynamique de l'adaptation au changement climatique. Un projet conjoint, en cours de formulation avec le PNUD et la FAO permettra sans doute d'explorer une mise en œuvre d'une partie des activités par le SGP à l'image du Programme MDG F environnement. D'autre part, il

s'agit des contributions statutaires qui formalisent et traduisent la participation des deux types de bénéficiaires (population et ONG).

## 8. La lisibilité et Critères d'éligibilité des projets au SGP

*Etape 1* : Annonce par le CN du Programme pour diffusion de l'information sur les critères de l'éligibilité et comment soumettre des propositions (ou concepts) de projets

*Etape 2* : Identification par ONG du problème/Risque/Menace local dans les domaines focaux du SGP en relation avec les Programmes Opérationnels du FEM

*Etape 3* : Préparation par ONG des Propositions (ou concepts) de projet (si nécessaire avec le Coordonnateur National)

*Etape 4* : Examen propositions (y compris visite in situ du projet par CN/CNP) + établissement fiche analytique par CN + Choix des Propositions (ou concepts) de projets par CNP + Planification des subventions autorisées

*Etape 5* : Trois alternatives sont possibles lors de l'examen des dossiers par le CNP:

1. Approbation immédiate de la requête lorsqu'elle respecte toutes les conditions et formats
2. Reformulation de la requête lorsqu'elle est satisfaisante mais demande un complément d'informations : Le postulant est invité alors à relire sa proposition et l'amender dans le sens des orientations données par le CN/CNP
3. Rejet de la requête en raison d'insuffisances majeures: Un rapport circonstancié établit les raisons de la non sélection du projet puis classé pour consultation éventuelle par le soumissionnaire.
- 4.

*Etapes subséquentes* : Une fois la décision d'octroi de l'appui est prise par le CNP, les opérations suivantes sont engagées :

1. Signature du protocole d'accord entre l'institution bénéficiaire et le Représentant Résident du PNUD au nom de l'UNOPS
2. Déblocage du premier décaissement sur la base des rapports, technique et financier, de démarrages approuvés
3. Mise en oeuvre du projet et suivi participatif
4. Evaluation participative des effets du projet (en terme global) dans les domaines focaux du SGP
5. Diffusion et application des enseignements et succès, par le SGP et les parties prenantes au projet

Pour bénéficier de l'appui du SGP il fallait satisfaire les critères suivants:

1. Etre une ONG/OCB (à but non lucratif) reconnue juridiquement par les textes en vigueur
2. Avoir une expérience/présence de terrain avec les communautés à la base
3. La proposition doit concerner l'un des domaines du SGP
4. Démontrer que le projet apportera des avantages environnementaux mondiaux
5. La proposition doit suivre le canevas de présentation de projet SGP
6. Disposer d'un système de comptabilité et de traçabilité des opérations comptables liées aux fonds reçus du SGP
7. Avoir un siège fonctionnel
8. Le montant demandé ne doit pas dépasser 50 000 dollars US
9. Pouvoir apporter une cofinancement de 25 % en Cash et 25 % au moins en nature.
10. D'autres conditions, liées à l'exécution du projet financé, figurent dans le Protocole d'accord (Mémoire of Understanding ou MOU), parmi lesquelles il sera ajouté l'obligation de restitution aux autres ONG, une fois le projet terminé, les enseignements tirés et l'établissement d'un rapport d'achèvement du projet. Ce dernier rapport sera une condition à l'obtention d'une attestation de réalisation.

## ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP 5

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

### Biodiversité (BD)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

### Changement Climatique (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
  - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
  - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
  - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
  - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

### Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

### Eaux Internationales (IW)

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ;
- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

### Polluants Organiques Persistants (POPs)

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

### Influence des politiques, Développement des capacités & Innovations (tous les domaines d'intervention)

- Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés

*bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)*

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio

*bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)*

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées

*bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)*

- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

*bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)*

- Nombre de politiques nationales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

*bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)*

### Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) \* obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

### Autonomisation/Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;

- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.